

employée dans nos fabriques ? Je sais que cette quantité est très considérable.

SIR SAMUEL L. TILLEY : Je ne serai probablement pas aussi positif sur ce sujet que mon honorable ami (M. Oliver) ; mais d'après les conversations que j'ai eues avec les fabricants de draps et d'étoffes de laines, je suis sous l'impression que les principaux établissements importent presque toutes leurs laines fines d'Afrique, et d'autres, d'Australie et de l'Amérique du Sud. Bien peu de la laine employée aux fabriques d'Almonte et de Sherbrooke est produite dans le pays. Notre laine est employée à la fabrication des étoffes communes.

M. CHARLTON : Je ferai remarquer à l'honorable ministre des finances que l'imposition de ce droit sur une qualité de laine que nous exportons en grande quantité et que nous n'importons pas comme il doit le savoir, n'est qu'une tentative de déception à l'adresse des cultivateurs, car ce n'est que dans des circonstances extraordinaires, et excessivement rares, que cela peut influencer le prix de la laine. Si l'honorable ministre avait imposé un droit sur la laine dont nous importons une grande quantité, il aurait au moins perçu un revenu, quelqu'ait été l'effet sur le prix de la laine en Canada. Mais le système actuel ne lui donnera aucun revenu, et ne donnera aucune protection au cultivateur. Ce n'est qu'un leurre ; ce n'est qu'une de ces promesses par lesquelles on lui fait croire qu'il a la protection ; cela ressemble aux droits sur l'orge, les pois, les fèves et autres denrées dont nous exportons d'énormes quantités, et dont nous n'importons presque rien. Ce droit ne fera pas augmenter le prix de la laine, et ne produira aucun revenu. Je n'y vois qu'un de ces subterfuges indignes du gouvernement.

La résolution est adoptée.

Article 5 de la deuxième résolution,

M. ROBERTSON (Shelburne) : Je demanderai à l'honorable ministre des finances s'il a quelque objection à ajouter les mots " et pour raffineries." Si je fais cette demande, c'est parce que, comme il le sait, une raffinerie doit être établie cette année à la Nouvelle-Ecosse. Une grande partie des machines nécessaires pourront être manufacturées en Canada, mais il sera nécessaire d'en importer aussi beaucoup des Etats-Unis et de la Grande-

Bretagne. Je ne vois aucune raison pour refuser aux raffineurs le privilège que l'on accorde aux fabriques de cotons. Lorsque cette raffinerie sera en opération elle aura à subir la concurrence de Redpath et compagnie, dont l'établissement a été pourvu de machines sous l'ancien tarif.

SIR SAMUEL L. TILLEY : Je vois avec plaisir qu'un des honorables députés de l'opposition n'est pas d'avis qu'une raffinerie soit après tout un monopole si extraordinaire, et que la protection donnée à cette industrie par le tarif, à ce que l'on prétend, a si peu d'effet qu'il faut encore laisser entrer, franches de droits, les machines qui y sont destinées. Cependant, je crois que cette industrie est suffisamment protégée pour que nous puissions imposer un droit sur les machines nécessaires aux raffineries qui seront dorénavant établies.

M. ROBERTSON : Je n'ai pas dit que cette industrie n'est pas protégée ; au contraire, j'ai admis qu'elle l'est. Mais j'ai dit que la raffinerie de la Nouvelle-Ecosse aurait à subir la concurrence de l'établissement de Redpath et fils, dont les machines n'ont payé qu'un droit peu élevé. Or, la raffinerie de la Nouvelle-Ecosse devra payer un droit très élevé sur ses machines, et ne se trouvera pas, conséquemment, sur le même pied que Redpath et fils.

M. DOMVILLE : L'honorable député cite Redpath contre Redpath, car nous savons qu'ils ont de grands intérêts dans la raffinerie d'Halifax. Or, deux quantités égales à une troisième sont égales entres elles.

M. ROBERTSON : Quel est le montant de leurs actions ?

M. DOMVILLE : Un montant considérable—\$20,000. Je le tiens des Redpaths eux-mêmes.

M. ROBERTSON : \$10,000.

M. DOMVILLE : Une grande partie de ces machines est au Canada depuis longtemps. Je ne doute pas que mon honorable ami n'occupe une haute position dans la Nouvelle-Ecosse, car il représente une circonscription rurale très importante ; mais il pourrait laisser à Halifax et à Saint-Jean, le soin de s'occuper de leurs propres affaires. Lorsque la raffinerie d'Halifax sera bâtie et qu'elle aura commencé ses opérations, si elle donne les profits que l'on en attend, les propriétaires n'auront pas à se plaindre d'avoir payé